



Déclaration préalable FSU - CDEN bilan de rentrée 8-11-16

Pour commencer, nous vous remercions pour les documents complémentaires fournis, que nous avons demandé pour partie lors du CTsD de jeudi dernier. Nous n'avons cependant pas eu le temps de les étudier avec toute l'attention requise, vu les délais.

Un premier mot concernant le bilan de rentrée 1^{er} degré : nous regrettons, comme chaque année, qu'il se cantonne à un maigre bilan chiffré, sans s'attarder sur la politique en matière de langues vivantes, la politique culturelle, mais également le fonctionnement de certains dispositifs comme celui « plus de maîtres que de classes », la mise en place des nouveaux cycles avec les nouveaux conseils écoles/collèges, un mot sur l'ASCD ou l'USEP, association partenaire qui réunit chaque année des milliers d'enfants lors de manifestations sportives de grande qualité, etc. Peut-être sera-t-il tenu compte de nos remarques pour les années à venir !

Le bilan de la rentrée 2016 dans le premier degré est alarmant, avec une perte de 483 élèves. Cette baisse est d'autant plus inquiétante que, quand on regarde de plus près, si l'élémentaire scolarise 25 élèves supplémentaires en 2016, c'est la maternelle qui accuse une perte de 515 élèves. Dans le même temps, le nombre d'élève scolarisé en collège diminue également, avec – 151 élèves cette rentrée. Or, on sait déjà que la courbe est descendante pour les effectifs de collège jusqu'en 2019 au moins... sans prendre encore en compte la répercussion future de la chute des effectifs en élémentaire.

Dans le même temps, le nombre d'habitants du département augmente. Cela pose question. D'après les premiers éléments de réponse apportés lors du comité technique du 3 novembre, il semblerait que la population soit vieillissante, ce qui expliquerait la baisse de la population scolaire.

Baisse à nuancer toutefois puisqu'en parallèle, les effectifs du privé sont en hausse, et cela vaut pour le 1^{er} comme pour le 2nd degré. Ainsi, alors que pendant 10 ans, entre 2004 et 2014, le taux de scolarisation dans le 1^{er} degré privé stagnait voire diminuait (- 1,2%), nous assistons à un bond impressionnant, avec une hausse de 7,74 % du taux de scolarisation dans les écoles privées depuis la rentrée 2014. De même, les données fournies en CTsD concernant les établissements du 2nd degré privé montrent une augmentation du nombre d'élèves accueillis, qui se vérifie depuis 2 ans (+ 108 élèves depuis 2014). La hausse du nombre de 6èmes dans ces établissements est particulièrement significative, cette année. C'est avec tristesse voire colère que nous faisons ce constat.

La mise en place de la réforme dite des « rythmes scolaires » dans les écoles en 2014, et la réforme du collège à cette rentrée, n'y sont sans doute pas pour rien. Du côté du second degré, la mise en place de la réforme du collège crée des tensions dans les collèges ainsi qu'un sentiment d'inéquité de l'offre d'éducation entre les établissements du public et du privé. A noter que nous observons une augmentation des situations de tension dans les collèges, générées notamment par la mise en place de la réforme. Nous sommes très inquiets quand à l'avenir des conditions de travail des enseignants et en particulier des enseignants affectés sur des postes partagés et contractuels en contrat précaire (souvent sur plusieurs établissements) et dont le nombre augmente chaque année. Ces inquiétudes s'inscrivent dans la crise de recrutement qui laissent des élèves sans enseignant dans certaines disciplines dans le département.

Pour en revenir à la diminution démographique dans les écoles et établissements publics, elle ne sera donc pas enrayée avant plusieurs années. Quel avenir pour la Savoie ? Quelle analyse en termes d'attractivité du territoire ? Quelles conséquences pour les futures dotations et cartes scolaires ?

Pour mémoire, la dotation carte scolaire 2016 pour les écoles était de seulement + 1 poste, ce qui est largement insuffisant pour répondre aux besoins et permettre de meilleures conditions d'apprentissage pour les élèves et de travail pour les enseignants. Avec un tel constat de rentrée, on ne peut qu'appréhender la dotation 2017 à venir, qui risque d'être nulle si ce n'est négative... Là encore, c'est en grinçant des dents que nous faisons la comparaison avec l'enseignement privé qui est beaucoup mieux loti que le public en termes de dotation pour les ouvertures et fermetures de classes, ce que nous dénonçons fermement. Ce n'est pas de bon augure pour l'avenir des écoles du département, et la préservation des petites structures rurales et de montagne et toutes écoles de proximité, auxquelles nous sommes attachés. Année après année, le nombre d'écoles diminue, et outre l'affaiblissement démographique conséquent, la fusion des communes est pour nous un autre motif d'inquiétude pour le futur.

De 305 communes, nous sommes passés à 292 en 2016, puis ce sera 286 en janvier prochain. Même si pour le moment, au sein de ces nouvelles communes, chaque maire reste attaché à son école, on peut imaginer qu'à plus ou moins moyen terme, une réflexion se fasse pour ne conserver qu'un ou deux groupes scolaires... ce que nous ne souhaitons pas.

La diminution du manque d'écoles implique une hausse du temps de transport pour les enfants. Outre l'aspect accidentogène, particulièrement dans nos contrées, se pose la question du coût : pour le Conseil Départemental d'une part, qui se charge de sa mise en place, mais surtout pour les familles d'autre part. A ce propos, nous renouvelons notre demande d'avoir un bilan clair, net et précis, chiffré, en matière de transports scolaire, depuis la fin de sa gratuité il y a 3 ans.

Nous profitons d'ailleurs de ce CDEN pour vous interroger sur la nouvelle loi Montagne, qui prévoit « l'identification des écoles publiques ou réseaux d'écoles publiques qui justifient l'application de modalités spécifiques d'organisation (...) au regard de leurs caractéristiques montagnardes, de la démographie scolaire, de l'isolement et des conditions d'accès – justement - par les transports scolaires ». L'article suivant fait expressément mention du CDEN qui « procède à l'identification des collèges qui justifient l'application de modalités spécifiques d'organisation (...) au regard de leurs caractéristiques montagnardes ». Quand et comment cela va-t-il se faire ?